

417868-2026 - Mededinging

Frankrijk – Exploitation van sportaccommodatie – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA
OJ S 116/2026 18/06/2026

Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling
Diensten

1. Koper

1.1. Koper

Officiële naam: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

E-mail: syndicats.mixtes@landes.fr

Rechtsvorm van de koper: Publiekrechtelijke instelling

Activiteit van de aanbestedende dienst: Algemene overheidsdiensten

2. Procedure

2.1. Procedure

Titel: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Beschrijving: La présente convention porte sur l'exploitation, la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du complexe Multi-raquettes du site du Golf de Moliets-et-Maâ. Il s'agit d'une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2027 et s'achèvera la 31 mai 2040. Sa durée globale est de 13 ans et 5 mois. La durée de la concession est réputée permettre l'amortissement des travaux réalisés par le Concessionnaire. Elle a également été déterminée afin de coïncider avec l'échéance du contrat de délégation de service public du golf conclu avec le Groupe Résonance (1er juin 2025 – 31 mai 2040), permettant au Syndicat Mixte d'appréhender la gestion globale du site à l'échéance des deux contrats. Le délégataire aura en charge les missions suivantes : - La gestion et l'exploitation de l'ensemble des équipements mis à disposition (courts couverts et extérieurs, Club House Tennis, bâtiments annexes) ; - La conservation d'une dominante « tennis » sur le site, avec la volonté de développer des activités sportives et de loisirs complémentaires : les candidats proposant librement les activités complémentaires au regard de leur projet, dans le respect des contraintes de service public définies ci-après ; - La réalisation des investissements nécessaires à la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du site ; - La perception des recettes d'exploitation auprès des usagers et, le cas échéant, de tiers ; - Aucune participation financière du Syndicat Mixte n'est prévue. Le Concessionnaire exerce l'activité à ses risques et périls, et se rémunère exclusivement par les recettes d'exploitation des activités concédées, les recettes liées aux activités annexes autorisées et d'une manière générale, toutes les recettes liées à l'exploitation du service objet de la concession. Le Concessionnaire devra présenter un numéro d'affiliation à la Fédération Française de Tennis (FFT). Cela peut nécessiter l'installation d'une association sportive. Au-delà de l'affiliation institutionnelle, le Concessionnaire est tenu de mettre en place un partenariat structurel avec le Comité départemental des Landes de Tennis (FFT). Afin de permettre aux candidats d'apprécier les caractéristiques des locaux, le Syndicat organise pour les candidats qui le souhaitent une visite du site. Les candidats sont invités à prendre contact avec le Syndicat pour en fixer la date par courriel à l'adresse suivante : syndicats.mixtes@landes.fr Au cours de cette visite, il ne sera répondu à aucune question des

candidats. Les candidats sont informés que plus aucune demande de visite ne sera acceptée par le Syndicat à compter du Lundi 6 juillet 2026 – 12h00. Le lieu de rendez-vous sera fixé sur le site.

Identificatiecode van de procedure: 1a0570d8-b4d5-453d-8fac-2a0b724a7d6e

Interne identificatiecode: CONCESSION-TENNIS-MOLIETS-2026

Type procedure: Andere procedure in meerdere fasen

2.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 92610000 Exploitation van sportaccommodatie

2.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Landes (FRI13)

Land: Frankrijk

2.1.4. Algemene informatie

Aanvullende informatie: Le Délégataire s'engage à consacrer un minimum de 5 % du volume de ses propres achats de biens et services à des entreprises sociales inclusives, notamment des structures relevant de l'insertion par l'activité économique, des entreprises adaptées ou des ESAT. Le Concessionnaire pourra s'attacher les services d'un facilitateur ou d'un service spécialisé pour l'accompagner dans cette démarche. Afin de promouvoir le territoire des Landes dans lequel s'inscrit le site tennistique de Moliets, le Concessionnaire s'engage à adhérer à la marque de territoire « Landes, Terre des Possibles », ou toute marque équivalente, permettant de faire rayonner les Landes au-delà de ses frontières. Les candidats précisent leurs engagements en matière de préservation de l'environnement et de promotion du territoire dans leur offre. Les activités de petite restauration, de bar et d'animation constituent des activités accessoires à l'activité sportive principale du complexe multi-raquettes. Elles ne sauraient représenter la part prépondérante du chiffre d'affaires du Concessionnaire et doivent demeurer au service et en soutien de l'exploitation sportive du site. Afin de garantir la cohérence d'ensemble du site et de prévenir tout conflit d'usage ou de concurrence déloyale avec le délégataire du golf, le Concessionnaire a l'obligation de conclure, dans un délai de six (6) mois à compter de la prise d'effet du présent contrat, les deux documents suivants, élaborés en concertation avec le délégataire du golf et soumis pour validation au Syndicat Mixte : 1. Une Charte d'harmonisation des activités implantées sur le site, définissant les modalités de coexistence et de complémentarité entre l'offre de services du complexe multi-raquettes et celle du golf (positionnement tarifaire, offres packagées, communication commune, partage de clientèle). 2. Une Charte de bonne utilisation des espaces partagés, précisant les conditions d'accès et d'usage du parking mutualisé, des voies de circulation et de tout autre espace commun aux deux délégations, ainsi que les modalités de répartition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale déchets lorsqu'une facturation distincte entre les deux exploitations n'est pas possible. Ces deux chartes feront l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du rapport d'activité remis par le Concessionnaire au Syndicat Mixte. Le Concessionnaire s'engage à financer, concevoir et réaliser les investissements figurant en Annexe III des documents de la consultation, disponibles sur la plateforme dématérialisée. Il est précisé que la réalisation du programme d'investissements proposé par le Concessionnaire constitue une obligation essentielle du présent contrat. Dans son offre, le candidat précise un calendrier de réalisation distinguant les travaux à engager dans les 24 premiers mois et ceux relevant des années suivantes. Ce calendrier, une fois le contrat signé, a valeur contractuelle. Tout manquement

au calendrier contractuel donne lieu aux pénalités prévues à l'article 26 du présent contrat. Le Concedant dispose d'un droit de contrôle et de surveillance sur tous les travaux réalisés par le Concessionnaire.

Rechtsgrondslag:

Richtlijn 2014/24/EU

2.1.6. Gronden voor uitsluiting

Bronnen voor uitsluitingsgronden: Aanbestedingsstuk

5. Perceel

5.1. Perceel: LOT-0001

Titel: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Beschrijving: La présente convention porte sur l'exploitation, la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du complexe Multi-raquettes du site du Golf de Moliets-et-Maâ. Il s'agit d'une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2027 et s'achèvera la 31 mai 2040. Sa durée globale est de 13 ans et 5 mois. La durée de la concession est réputée permettre l'amortissement des travaux réalisés par le Concessionnaire. Elle a également été déterminée afin de coïncider avec l'échéance du contrat de délégation de service public du golf conclu avec le Groupe Résonance (1er juin 2025 – 31 mai 2040), permettant au Syndicat Mixte d'appréhender la gestion globale du site à l'échéance des deux contrats. Le délégataire aura en charge les missions suivantes : - La gestion et l'exploitation de l'ensemble des équipements mis à disposition (courts couverts et extérieurs, Club House Tennis, bâtiments annexes) ; - La conservation d'une dominante « tennis » sur le site, avec la volonté de développer des activités sportives et de loisirs complémentaires : les candidats proposant librement les activités complémentaires au regard de leur projet, dans le respect des contraintes de service public définies ci-après ; - La réalisation des investissements nécessaires à la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du site ; - La perception des recettes d'exploitation auprès des usagers et, le cas échéant, de tiers ; - Aucune participation financière du Syndicat Mixte n'est prévue. Le Concessionnaire devra présenter un numéro d'affiliation à la Fédération Française de Tennis (FFT). Cela peut nécessiter l'installation d'une association sportive. Au-delà de l'affiliation institutionnelle, le Concessionnaire est tenu de mettre en place un partenariat structurel avec le Comité départemental des Landes de Tennis (FFT). Afin de permettre aux candidats d'apprécier les caractéristiques des locaux, le Syndicat organise pour les candidats qui le souhaitent une visite du site. Les candidats sont invités à prendre contact avec le Syndicat pour en fixer la date par courriel à l'adresse suivante : syndicats.mixtes@landes.fr Au cours de cette visite, il ne sera répondu à aucune question des candidats. Les candidats sont informés que plus aucune demande de visite ne sera acceptée par le Syndicat à compter du Lundi 6 juillet 2026 – 12h00. Le lieu de rendez-vous sera fixé sur le site.

Interne identificatiecode: 0

5.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 92610000 Exploitatie van sportaccommodatie

5.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Landes (FRI13)

Land: Frankrijk

5.1.3. Geraamde duur

Andere looptijd: Onbekend

5.1.6. Algemene informatie

Voorbehouden deelname:

Deelname is niet voorbehouden.

Aanbestedingsproject dat niet uit EU-fondsen wordt gefinancierd

De aanbesteding valt onder de Overeenkomst inzake overheidsopdrachten (GPA): ja

Deze aanbesteding is ook geschikt voor kleine en middelgrote ondernemingen (kmo's): ja

5.1.9. Selectiecriteria

Bronnen van selectiecriteria: Aanbestedingsstuk

5.1.10. Gunningscriteria

Criterium:

Type: Kwaliteit

Beschrijving: - La qualité technique de l'offre appréciée sur la base du Mémoire technique (60 points) : •Qualité, pertinence et programmation temporelle des travaux et investissements proposés (20 points). L'analyse portera sur la nature des travaux, leur adéquation avec les besoins du site et leur montant global. Une attention particulière sera portée à la répartition temporelle des investissements : les offres prévoyant la réalisation d'une part significative du programme dans les 24 premiers mois du contrat seront valorisées. •Qualité du projet d'exploitation et de la programmation sportive (20 points) soit : - Pertinence des différentes activités de raquettes proposées (10 points) - Pertinence des mesures prises pour développer l'attractivité du complexe sportif, notamment en lien avec les acteurs institutionnels du territoire (FFT, Comité des Landes) (5 points) - Pertinence des mesures proposées pour assurer une gestion respectueuse de l'environnement (5 points) •Pertinence des modalités d'accueil proposées pour les associations tennistiques locales, les établissements scolaires et le grand public (20 points)

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 60

Criterium:

Type: Prijs

Beschrijving: - La qualité économique de l'offre appréciée sur la base du Mémoire financier (40 points): •Pertinence et viabilité du compte d'exploitation prévisionnel (15 points) •Niveau de la redevance proposée au Syndicat Mixte (Part fixe et variable) (15 points) •Pertinence des niveaux de tarifs proposés (10 points)

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 40

5.1.11. Aanbestedingsstukken

Adres van de aanbestedingsstukken: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/608962?orgAcronyme=sy-sm-moliets-messanges40>

5.1.12. Voorwaarden van de aanbesteding

Voorwaarden voor indiening:

Elektronische indiening: Vereist

Adres voor indiening: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/608962?orgAcronyme=sy-sm-moliets-messanges40>

Talen waarin inschrijvingen of verzoeken tot deelname kunnen worden ingediend: Frans

Elektronische catalogus: Niet toegestaan

Varianten: Niet toegestaan

Uiterste datum voor de ontvangst van verzoeken tot deelname: 24/08/2026 12:30:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Voorwaarden van het contract:

De uitvoering van de opdracht moet plaatsvinden binnen het kader van programma's voor maatwerkbedrijven: Neen

Elektronische facturering: Vereist

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische orderplaatsing: neen

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische betaling: neen

5.1.15. Technieken

Raamovereenkomst:

Geen raamovereenkomst

Informatie over het dynamische aankoopstelsel:

Geen dynamisch aankoopstelsel

5.1.16. Nadere inlichtingen, bemiddeling en evaluatie

Bemiddelingsorganisatie: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Organisatie voor beroepsprocedures: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Informatie over de termijnen voor beroep: voir documents de la consultation

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Organisatie die offlinetoegang verleent tot de aanbestedingsstukken: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Organisatie die inschrijvingen verwerkt: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

8. Organisaties

8.1. ORG-0001

Officiële naam: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Registratienummer: 25400216500044

Postadres: 23 rue Victor Hugo

Stad: MONT-DE-MARSAN

Postcode: 40000

Onderverdeling land (NUTS): Landes (FRI13)

Land: Frankrijk

Contactpunt: Xavier FORTINON

E-mail: syndicats.mixtes@landes.fr

Telefoon: +33 558054211

Internetadres: <https://www.demat-ampa.fr>

Rollen van deze organisatie:

Koper

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt

Organisatie die offlinetoegang verleent tot de aanbestedingsstukken

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt

Organisatie die inschrijvingen verwerkt

8.1. **ORG-0002**

Officiële naam: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Registratienummer: 25400216500044

Postadres: VILLA NOULIBOS - 50 COURS LYAUTEY

Stad: PAU CEDEX

Postcode: 64010

Onderverdeling land (NUTS): Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Land: Frankrijk

Internetadres: <https://www.telerecours.fr/>

Rollen van deze organisatie:

Organisatie voor beroepsprocedures

Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures

Bemiddelingsorganisatie

Informatie over een aankondiging

Identificatiecode/versie van de aankondiging: fd6cdfab-ca00-4afa-a705-caa6dadf791d - 01

Type formulier: Mededinging

Type aankondiging: Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling

Subtype aankondiging: 16

Verzenddatum van de aankondiging: 17/06/2026 10:05:40 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd,
Midden-Europese zomertijd

Talen waarin deze aankondiging officieel beschikbaar is: Frans

Publicatienummer aankondiging: 417868-2026

Nummer uitgave PB S: 116/2026

Datum van bekendmaking: 18/06/2026